

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000444

Séance du vendredi 25 janvier 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : M. Jean-Pierre FOSTEL - Arguel : M. André AVIS - Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI - Avanne Aveney: M. Jean-Pierre TAILLARD - Besançon: M. Eric ALAUZET, Mme Catherine BALLOT, M. Denis BAUD, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BOURQUE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel JOSSE, Mme Lucile LAMY, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 11.6), Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN - Beure : M. Philippe CHANEY (représenté par M. Frédéric PROST), M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) - Boussières : M. Bertrand ASTRIC -Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE - Busy: M. Philippe SIMONIN - Chaleze: Mme Josseline SEITZ - Champagney: M. Claude VOIDEY -Champvans les Moulins: M. Jean-Marie ROTH - Chatillon le Duc: M. Gilbert CANILLO - Chaucenne: M. Bernard VOUGNON -Dannemarie sur Crête: M. Jean-Pierre PROST - Deluz: M. Yves TARDIEU - Ecole Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN -Fontain: M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER - Francis: Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI (représenté par M. Jean-Louis BAULIEU) -Grandfontaine: M. Richard SALA (représenté par M. François LOPEZ) - La Chevillotte: M. Jean PIQUARD - Mamirolle: M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT - Marchaux : M. Bernard BECOULET - Mazerolles le Salin : M. Daniel PARIS - Miserey Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY - Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Michel CARTERON) - Montferrand le Château : M. Marcel COTTINY, M. Pascal DUCHEZEAU - Morre: M. Gérard VALLET - Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN - Noironte: M. Bernard MADOUX - Novillars: M. Bernard BOURDAIS - Osselle: M. Jacques MENIGOZ - Pelousey: M. Jacques TERVEL - Pouilley les Vignes: M. Albert DEPIERRE - Roche lez Beaupré: M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE - Routelle: M. Claude SIMONIN - Saône: M. Bernard GUYON, Mme Christelle PETITJEAN - Serre les Sapins: Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU - Tallenay: M. Jean-Yves PRALON -Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD - Torpes: M. Denis JACQUIN - Vaux les Prés: M. Bernard GAVIGNET

Etaient absents: Audeux: Mme Françoise GALLIOU - Auxon-Dessous: M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT - Auxon-Dessus: M. Michel BITTARD - Avanne Aveney: M. Christian GAGNEPAIN - Besançon: M. Patrick BONTEMPS, Mme Françoise BRANGET, Mme Martine BULTOT, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Vincent FUSTER, Mme Jocelyne GIROL, M. Loic LABORIE, M. Bernard LAMBERT, M. Christophe LIME, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Michel ROIGNOT, Mme Martine ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER - Boussières: M. Michel POULET - Chalezeule: M. Raymond REYLE - Champoux: M. Norbert DUPREY - Chatillon le Duc: M. Jean-Marie DELACHAUX - Chaudefontaine: M. Alain CUCHE - Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOU - Dannemarie sur Crête: M. Gérard GALLIOT - Gennes: M. Gabriel JANNIN - Grandfontaine: M. Jean-JOURDAIN - La Vèze: M. Philippe CHANAU - Larnod: Mme Martine BERGIER - Le Gratteris: Mme Nicole JANNIN - Montfaucon: M. Jean-Marie VERNET - Morre: M. Jean-Michel CAYUELA - Nancray: M. Daniel ROLET - Novillars: Mme Raymonde BOURLON - Pelousey: Mme Annick CHARPY - Pirey: M. Claude BARTHOD-MALAT, M. Robert STEPOURJINE - Pouilley les Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET - Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE - Thise: M. Claude BULLY, M. Jacques SIFFERLIN - Rancenay: M. Michel LETHIER - Vaire Arcier: M. Patrick RACINE - Vaire le Petit: M. Jean-François THIEBAUD - Vorges les Pins: M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : M. Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants: J. CANAL, F. BRANGET, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, V. FUSTER, B. LAMBERT, J. SCHIRRER, M. POULET, J-M DELACHAUX, M. BERGIER, J-M VERNET, J-M CAYUELA, D. ROLET, C. BARTHOD-MALAT, R. STEPOURJINE, M. LETHIER

Mandataires: S. RUTKOWSKI, P. BONNET, M. JOSSE, F. MONNEUR, J. MARIOT, J. ROSSELOT, Y. TARDIEU, B. ASTRIC, G. CANILLO, A. AVIS, M. CARTERON, G.VALLET, J-P MARTIN, M. FELT, J-P TAILLARD, M. COTTINY

Objet : Participation de la CAGB au MIPIM 2008

Participation de la CAGB au MIPIM 2008

Rapporteur: Denis BAUD, Vice-Président

Inscription budgétaire		
BP 2008 Imputation : 65.90	Montant BP 2008	: 40 000 €
	Montant de l'opération	: 30 000 €
	Solde après cette opération	on : 10 000 €

Résumé:

Le présent rapport porte sur la participation du Grand Besançon au sein du réseau métropolitain Rhin-Rhône au prochain Marché International des Professionnels de l'Immobilier, qui se déroulera du 11 au 14 mars 2008 à Cannes.

Pour ce faire, il est proposé de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), maître d'ouvrage de l'organisation, prévoyant une participation de la CAGB de 30 000 €.

Par délibération du 25 mars 2005, le Conseil communautaire a décidé son adhésion à l'association du réseau métropolitain Rhin Rhône.

Le projet, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Monceau, Neuchâtel ainsi que l'association Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB), a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui il appartient à tous ces acteurs d'engager les actions qui permettent de donner corps à cet espace en devenir.

Il convient de rappeler que le fil rouge qui anime le projet commun entre ces collectivités est constitué par la mise en service du TGV Rhin-Rhône en 2011 à partir duquel nous ambitionnons d'accroître et de favoriser l'attractivité de notre territoire, aussi bien vis à vis des emplois et fonctions urbaines supérieures que des entreprises.

L'espace métropolitain est en devenir et ne bénéficie pas pour l'instant d'une identification et d'une notoriété au delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est la raison qui a conduit les représentants des 7 agglomérations qui forment la Métropole Rhin-Rhône : Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot-Monceau et Dijon d'engager une action de notoriété complémentaire à l'action du réseau, destinée à valoriser leurs différentes offres immobilières et foncières.

La participation de la Métropole Rhin Rhône au Salon du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) en 2007, qui rassemble des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, a été jugée largement positive. Avec une fréquentation en hausse de 25 %, cet événement confirme qu'il est le rendez-vous mondial incontournable des professionnels de l'immobilier et que la dimension Métropole est tout à fait pertinente dans ce contexte.

Cette participation a permis à de nouveaux investisseurs d'envergure nationale de prendre connaissance et de se positionner sur des projets urbains du Grand Besançon.

Délibération du vendredi 25 janvier 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

2/5

C'est à ce titre que le réseau métropolitain a décidé sa présence au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) qui se déroule à Cannes du II au I4 mars 2008 et rassemble des territoires et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, en y louant un espace d'exposition de 59,4 m².

Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération soit portée, comme pour 2007 par la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace et fasse l'objet d'une convention avec les différents partenaires.

Le coût de cette présence est plafonné à 30 000 € par territoire participant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation du Grand Besançon au MIPIM 2008 dans les termes cidessus exposés,
- participe financièrement à l'opération pour un montant plafonné à 30 000 €,
- décide de la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des élus et fonctionnaires aux frais réels qui représentement la CAGB,
- confie la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la CAMSA,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

Pour\extrait conforme,

Le President

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 96
Contre: 0
Abstention: 0

3/5

Profes

CONVENTION DE FINANCEMENT

de la participation au « Marché International des Professionnels de l'Immobilier » du 11 au 14 mars 2008 à CANNES

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace dont le siège est à Mulhouse, 2 rue Pierre et Marie Curie, BP 90019, 68948 MULHOUSE CEDEX 9, représentée par son Président Monsieur Jo SPIEGEL, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 20 décembre 2007,

et

Exposent ce qui suit :

PREAMBULE

Le conseil d'administration de l'association du réseau métropolitain Rhin-Rhône a décidé de reconduire la présence de la Métropole Rhin-Rhône au salon MIPIM 2008 en y organisant un stand. A ce jour, les territoires et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, ont confirmé leur participation.

Le projet de Métropole Rhin-Rhône, déposé en 2005 et porté par l'ensemble des villes et agglomérations de Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, Dijon, Chalon, Le Creusot-Monceau, Neuchâtel ainsi que l'association Trinationale de Bâle, a été labellisé par le Gouvernement.

Aujourd'hui, ces acteurs travaillent à la réalisation concrète de projets et d'actions qui permettent de donner corps à cet espace en construction.

L'espace métropolitain est en devenir et se doit de conforter sa notoriété au-delà de son périmètre, notamment à l'égard des prescripteurs et investisseurs.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire et souhaitable aux élus de poursuivre les actions permettant de corriger cette perception dans la durée.

C'est à ce titre que la Métropole Rhin-Rhône a décidé de participer au Salon du MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier), qui se déroule à Cannes en mars de chaque année et rassemble les grandes collectivités ou les métropoles européennes et des investisseurs immobiliers nationaux et internationaux, en y louant un espace d'exposition de 59,4 m².

Fort du succès de l'édition 2007, il a été décidé de reconduire l'identité de la Métropole Rhin-Rhône en l'appuyant tout particulièrement sur la notoriété des territoires et villes qui la constituent.

D'un commun accord, les collectivités participantes conviennent de confier à la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), l'organisation de l'ensemble de l'opération pour le compte des territoires collectivement présents au MIPIM selon les modalités définies dans la présente convention.

Délibération du vendredi 25 janvier 2008 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Article I - Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir les conditions de financement de la participation des territoires au salon MIPIM qui se tiendra à CANNES du 11 au 14 mars 2008. La CAMSA est chargée de la réalisation de l'espace d'exposition et de l'organisation matérielle des événements communs sur place pour le compte des territoires.

Des conventions bilatérales seront signées par le Président de la CAMSA avec le représentant mandaté par les territoires participants.

Article 2 - Conditions financières, acompte et modalités de règlement

Chaque collectivité est amenée à confirmer sa participation et acquitter directement sa quote-part de la location du stand auprès de l'organisateur Reed Midem dans les délais fixés par celui-ci.

Chaque collectivité prend par ailleurs en charge les démarches et expose directement les frais de déplacement et d'hébergement liés à sa propre représentation.

La CAMSA supportera, pour le compte de l'ensemble des participants, les charges liées à la réalisation de l'espace d'exposition et à l'organisation matérielle des événements communs sur place. Les frais communs supportés par la CAMSA feront l'objet d'une répartition entre les partenaires.

Article 3 - Nature et justification des dépenses

La CAMSA adressera à l'issue de la tenue du salon un titre de recettes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, avec à l'appui le décompte et les copies des factures acquittées. Le signataire s'engage à mandater le solde de sa quote-part dans les 30 jours à compter de la réception des

pièces justificatives, sur le compte de la CAMSA.

Article 4 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à la CAMSA.

Fait à Mulhouse, en 2 exemplaires originaux, le

Le Président
Communauté d'Agglomération
Mulhouse Sud Alsace

Le Président de la de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Jo SPIEGEL

Jean-Louis FOUSSERET

Délibération du vendredi 25 janvier 2008 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon